

Pour un plan de développement du service public d'éducation en Seine-Saint-Denis

Revendications du SNUipp/FSU 93 concernant la préparation de la prochaine rentrée scolaire 2008

Propositions faites au CDEN du jeudi 15 novembre 2007

Cadre général :

- Refus de la globalisation par groupe scolaire ou par ville.
- Mise en place d'un plan de développement de la scolarisation des enfants de deux / trois ans en lien avec les collectivités territoriales.
- Comptabilisation dans les effectifs prévisionnels des enfants de 2/3 ans.
- Extension de la carte des ZEP à toutes les écoles comprises dans un CUCS.
- Développement du réseau des écoles d'application et des postes d'application pour un suivi de qualité de la formation initiale.

Au moment où le Ministère organise la réduction de la masse salariale, osons affirmer ensemble qu'il faut des créations d'emplois : Création de 2650 postes de P.E. en Seine Saint-Denis !

Propositions chiffrées :

Abaissement des seuils d'ouverture partout tant en maternelle qu'en élémentaire en priorisant les zones d'éducation prioritaire et les écoles aux «normes AZ» :

- 20 élèves par classe en élémentaire ZEP *nécessité de créer*..... 300 postes.
- 23 élèves par classe en maternelle ZEP *nécessité de créer*..... 150 postes.
- 24 élèves par classe en élémentaire hors ZEP *nécessité de créer*..... 150 postes.
- 25 élèves par classe en maternelle hors ZEP *nécessité de créer*..... 150 postes.
- Développement des maîtres supplémentaires (un maître supplémentaire par école en zone d'éducation prioritaire comme première étape) 6 maîtres pour 5 classes en ZEP *nécessité de créer*..... 600 postes.

Amélioration des conditions de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :

- Comptabilisation systématique des élèves de CLIN et de CLIS dans l'effectif des élèves de l'école permettant de déterminer le nombre de classes banales (sans comptabiliser l'enseignant de la CLIS ou de la CLIN)..... 40 postes.
- Proposition d'expérimentation sur une dizaine de CLIS de nomination de deux maîtres option D..... 10 postes.
- Mise en place systématique d'une décharge complète de direction lorsque l'école compte une CLIS..... 30 postes.
- Abaissement du nombre d'élèves par CLIS (8) et en CLIN (12)..... 40 postes.
- Développement systématique des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté avec la création de nombreux postes G pour améliorer le traitement apporté aux situations d'élèves ne s'inscrivant pas dans un parcours scolaire positif..... 80 postes.
- Mise en place de deux MAS (CS) par circonscription..... 40 postes.

Amélioration des conditions d'encadrement de tous les élèves :

- Poursuite de la politique d'amélioration du volume de remplaçants... 450 postes.
- Création de postes de conseillers pédagogiques et répartition de ces nouveaux moyens en appliquant un coefficient «nombre de T1,2,3» a minima..... 80 postes.
- Investissement de la République pour cette première étape..... 2000 postes.
- 6 maîtres pour 5 classes en hors ZEP *nécessité de créer*..... 650 postes.
- Investissement de la République pour cette seconde étape..... 650 postes.

C'est bien 2650 postes d'enseignants du 1^{er} degré qu'il faut pour assurer l'ensemble des missions de l'école primaire dans ce département.

- Création de postes d'assistantes sociales dans le premier degré et de médecins scolaires et d'infirmières.

